

**ARRETE DU PRESIDENT**

**MISE A DISPOSITION D'UN POINT D'EAU INCENDIE**

**N° AR7-2022**

Vu la délégation de compétence du conseil communautaire au président approuvée par délibération du 8 juillet 2021,  
Considérant que le point d'eau incendie naturel existant et aménagé sur le site de l'Ecopôle à Dolus d'Oléron pour la défense contre l'incendie,

Le Président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron,

**ARRETE**

Article 1 : La communauté de communes de l'île d'Oléron met à disposition de la commune de Dolus d'Oléron, dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie, le point d'eau situé sur le site de l'Ecopôle, route de l'Ecuissière, parcelle cadastrée BW 1336, un point d'eau incendie d'une capacité de 180 m3/h.

Article 2 : Le point d'eau existant est aménagé et maintenu en état de manière permanente par la communauté de communes de l'île d'Oléron, dans le cadre de la protection incendie du site (aire d'aspiration et signalétique adaptée existante).

Article 3 : La communauté de communes de l'île d'Oléron autorise les sapeurs-pompiers à venir s'alimenter dans le cadre d'incendie et de manœuvres et à réaliser les contrôles annuels prévus par le Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Article 4 : La commune de Dolus d'Oléron s'engage à réaliser les contrôles annuels prévus par le Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie. Elle dégage la communauté de communes de l'île d'Oléron de toute responsabilité concernant l'utilisation de son point d'eau par le SDIS 17.

Article 5 : La communauté de communes de l'île d'Oléron s'engage à prévenir la commune et le SDIS 17 dans le cas où l'utilisation du point d'eau deviendrait impossible et en cas de location, de mise à disposition ou de mutation de propriété.

Article 6 : Une convention est conclue à titre gracieux entre la commune et la communauté de communes de l'île d'Oléron à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour une durée de 5 ans.

Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité prévues par le CGCT.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron,

Le 29/08/2022

Le Président

**ÎLE D'OLÉRON**  
**COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES**

Michel Parent